Informations de base

1999/0191(CNS) CNS - Procédure de consultation Directive	Procédure terminée
Lutte contre certaines maladies des poissons, en particulier le saumon **Subject** 3.15.01 Conservation des ressources halieutiques et de pêche	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
PECH Pêche	HUDGHTON Ian (V/ALE)	12/10/1999

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Télécommunications	2257	2000-05-02

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Santé et sécurité alimentaire	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
09/09/1999	Publication de la proposition législative	COM(1999)0437	Résumé
07/10/1999	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
21/02/2000	Vote en commission		Résumé
21/02/2000	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A5-0036/2000	
01/03/2000	Débat en plénière		
02/03/2000	Décision du Parlement	T5-0081/2000	Résumé
07/04/2000	Publication de la proposition législative modifiée	COM(2000)0213	Résumé
02/05/2000	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
02/05/2000	Fin de la procédure au Parlement		
13/05/2000	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1999/0191(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Directive
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 037
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	PECH/5/12130

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A5-0036/2000 JO C 346 04.12.2000, p. 0003	21/02/2000	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T5-0081/2000 JO C 346 04.12.2000, p. 0014-0077	02/03/2000	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1999)0437 JO C 342 30.11.1999, p. 0042	09/09/1999	Résumé
Proposition législative modifiée	COM(2000)0213 JO C 274 26.09.2000, p. 0088 E	07/04/2000	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES1124/1999 JO C 051 23.02.2000, p. 0030	08/12/1999	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Directive 2000/0027
JO L 114 13.05.2000, p. 0028 Résumé

Lutte contre certaines maladies des poissons, en particulier le saumon

1999/0191(CNS) - 02/03/2000 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Ian HUDGHTON (Verts/ALE, RU), le Parlement européen a approuvé la modification de la directive 93/53/CEE établissant des mesures communautaires minimales de lutte contre certaines maladies des poissons. Le Parlement considère comme primordial que la Commission étudie de façon approfondie le foyer d'anémie infectieuse du saumon (AIS) en Ecosse, l'éventuelle propagation de cette maladie et la contamination entre saumons d'élevage et saumons sauvages. Il est d'avis que le secteur écossais du saumon est confronté à une crise qui ira en empirant si aucune indemnisation n'est prévue. Il faut donc prendre les dispositions nécessaires pour modifier d'urgence la décision 90/424/CEE du Conseil dans le sens suivant: ajout de l'anémie infectieuse du saumon à la liste des maladies visées, aux fins d'indemnisation rapide et suffisante, et financement de travaux de recherche et de développement sur un vaccin contre l'AIS.

Lutte contre certaines maladies des poissons, en particulier le saumon

1999/0191(CNS) - 02/05/2000 - Acte final

OBJECTIF: modifier la directive 93/53/CEE établissant des mesures communautaires minimales de lutte contre certaines maladies des poissons. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ: Directive 2000/27/CE du Conseil. CONTENU: le Conseil a adopté une modification de la directive 93/53/CEE établissant des mesures communautaires minimales de lutte contre certaines maladies des poissons. Cette modification prévoit des dispositions spécifiques en matière du retrait ou d'éventuelle vaccination des poissons, afin de lutter notamment contre l'anémie infectieuse des saumons, pour contenir la maladie après son apparition. ENTRÉE EN VIGUEUR: 13/05/2000 ÉCHÉANCE FIXÉE POUR LA TRANSPOSITION: 31/12/2000.

Lutte contre certaines maladies des poissons, en particulier le saumon

1999/0191(CNS) - 09/09/1999 - Document de base législatif

OBJECTIF: modifier la directive 93/53/CEE établissant des mesures communautaires minimales de lutte contre certaines maladies des poissons. CONTENU: la directive 93/53/CEE prévoit que, afin d'éliminer tout foyer d'anémie infectieuse du saumon (AIS), tous les poissons des exploitations infectées doivent être retirés sans délai. En mai 1998, cette maladie est apparue en Ecosse dans un certain nombre de sites infectés. Dans ce contexte, il est proposé d'instaurer la possibilité d'étaler le retrait obligatoire de tous les poissons des exploitations affectées sur une période donnée, sans que les efforts consentis pour éradiquer la maladie n'en pâtissent. Parallèlement, en vue de mettre en oeuvre une politique de vaccination, il est proposé d'adapter les prescriptions établies par la directive 93/53/CEE de manière à mettre en place une procédure permettant la vaccination et la définition des modalités de cette vaccination.

Lutte contre certaines maladies des poissons, en particulier le saumon

1999/0191(CNS) - 07/04/2000 - Proposition législative modifiée

La proposition modifiée a pour objet de tenir compte des amendements du Parlement européen. En outre, la proposition modifiée introduit également une exigence selon laquelle le plan établi par les services officiels pour le retrait des poissons doit être approuvé par la Commission.